

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_2019_023

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 avril 2019

Nombre
de Conseillers en exercice 12
de Présents 11
de Votants 11

L'an deux mille dix-neuf et le trois avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

CREATION DE POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés :

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 27/03/2019

Madame le Maire explique que le poste d'agent communal dédié à l'agence postale et aux travaux de la mairie doit être pérennisé afin de stabiliser et conforter le service administratif de la commune ; Mme le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour 28 heures.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 34 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de compléter le tableau des effectifs de la façon suivante:

- décide de créer, à compter du 1er juin 2019 un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet (28/35eme)
- charge le Maire de pourvoir à cet emploi dans les conditions statutaires
- dresse le tableau des emplois de la Commune ainsi qu'il suit au 1er juin 2019:

A - Filière administrative

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire de service
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif	C	3	35 heures

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 04/04/2019
004-210400479-20190403-DE_2019_023-DE

principal de 2eme classe			
Adjoint administratif territorial	C	1	28 heures
Agent administratif qualifié	C	1	20 heures
S-Total		6	

B – filière technique

Cadres ou emploi	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire de service
Agent de maîtrise	C	1	35 heures
Adjoint technique principal de 1ere classe	C	1	35 heures
Adjoint technique principal de 2eme classe	C	2	35 heures
Adjoint technique principal de 2eme classe	C	2	28 heures
Adjoint technique territorial	C	2	28 heures
S-Total		8	
Soit		13	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la commune de Champtercier

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : ~~Le Maire,~~
Régine AILHAUD-BLANC




Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

